

POSITION DU CANADA

Le Canada estime que le respect des normes internationalement acceptées en matière de droits de la personne doit être perçu comme un élément important du processus de paix; par l'entremise de son ambassade à Tel Aviv et grâce à une représentation appropriée au niveau international, il maintient un dialogue sur la situation des droits de la personne. Dans leurs réunions avec des membres du gouvernement israélien et de l'Autorité palestinienne, les représentants canadiens font part des préoccupations du Canada dans ce domaine. Le Canada a encouragé l'Autorité palestinienne à respecter le principe de l'application régulière de la loi dans ses efforts en vue de mettre fin aux attaques terroristes.

Au cours de l'année écoulée, l'ambassade canadienne est intervenue directement auprès de l'Autorité palestinienne au nom de personnes arrêtées, détenues et/ou torturées. Le cas le plus notable a été celui du militant des droits de la personne, Iyyad Sarraj, qui, une fois libéré, a écrit à l'ambassadeur canadien afin de lui exprimer sa gratitude pour les démarches effectuées par le Canada. Le Canada a aussi fait de vigoureuses représentations auprès de l'Autorité palestinienne au sujet de Mahmoud Jemayel, qui a été torturé à mort par les services de sécurité palestiniens. Le gouvernement canadien, par l'entremise de l'ACDI, a soutenu très activement les droits de la personne des Palestiniens, le développement de la démocratie et le bon gouvernement en Cisjordanie et à Gaza.